

Communiqué de presse

LA VOIX DE L'ENFANT

Paris, le 28 Octobre 2019

Tribunal Correctionnel de Reims : Procès d'un voisin qui n'a pas informé les autorités sur ce qu'il savait des souffrances du petit TONY

Le 22 octobre dernier, La Voix De l'Enfant était partie civile dans l'affaire du voisin du petit Tony jugé par le Tribunal Correctionnel de Reims pour non-dénonciation de maltraitance.

Pour rappel, en novembre 2016, Tony, enfant de 3 ans, décédait des suites de coups que lui aurait infligés le compagnon de sa mère pendant plusieurs semaines. Par ailleurs, celle-ci n'aurait rien fait pour protéger son enfant.

Le voisin du petit Tony, poursuivi à la demande d'une association de protection de l'enfance, devait justifier le mardi 22 octobre dernier, des démarches qu'il avait entreprises à l'époque pour tenter d'alerter sur la situation du petit garçon.

Estimant que la mise en cause et la comparution de ce voisin n'étaient pas justifiées au regard de ce qu'il avait tenté de faire, même maladroitement, La Voix De l'Enfant a choisi de ne pas participer aux débats en ne posant pas de question au prévenu et en ne prenant la parole au moment des plaidoiries que pour exprimer brièvement sa position.

Une telle accusation contre quelqu'un qui a tenté de faire quelque chose, sans trop savoir ce qu'il y avait à faire, ne pourrait avoir, pour La Voix De l'Enfant, qu'un effet préjudiciable à toute démarche de signalement de maltraitance.

Après une courte délibération, le Président du Tribunal Correctionnel et ses deux assesseurs ont relaxé le prévenu, décision que La Voix De l'Enfant salue.

Le beau-père et la mère de l'enfant seront jugés prochainement devant la Cour d'Assises de la Marne.

Rappelons ici que la maltraitance contre les enfants est l'affaire de tous et qu'un numéro national gratuit et anonyme existe : le 119 – Allo enfance en danger.

Aussi toute personne susceptible de connaître ou d'être témoin d'une situation de maltraitance à l'encontre d'un enfant ne doit pas hésiter un seul instant à appeler ce numéro car il est de notre devoir d'apporter assistance à un enfant en danger.

C'est le sens du livre « Enfant maltraités : occupons-nous de ce qui ne nous regarde pas » coécrit par Carole Bouquet et Martine BROUSSE, aux Editions du Cherche Midi.